

I^{ère} PARTIE : PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

AVIS DE RELANCE D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/15/S/2022-2023 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA CONCEPTION ET LE DEVELOPPEMENT D'UNE APPLICATION CARTOGRAPHIQUE ET UNE BASE DE DONNEES GEOSPATIALES POUR LA GESTION PERENNE DES RESSOURCES EN EAU POTABLE ET DE TOUS LES OUVRAGES HYDRAULIQUES AU BURUNDI.

Date de Publication : 26/12/2022

Date d'ouverture des offres : 16/1/2023

1. Objet

Le Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines, par interposition de la Direction Générale de l'Eau Potable et de l'Assainissement de Base relance un Avis d'Appel d'Offres Ouvert National pour le recrutement d'un Consultant pour la Conception et le développement d'une application cartographique et une base de données géospaciales pour la Gestion des Ressources en Eau Potable et de tous les Ouvrages Hydrauliques au Burundi dont les spécifications techniques détaillées se trouvent dans la troisième partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

Les personnes morales intéressées peuvent consulter le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) à partir du 26/12/2022 au Secrétariat de la DGEPA sis à Bujumbura, Q.Rohero, Avenue de la Révolution, N° 07.

2. Financement

Le marché est financé à 100 % par le budget général de l'Etat, exercice 2022/2023 ; ligne budgétaire : 42 00 001 00 4 21380 11 000 0436 06 *Planification et programmation des infrastructures EPA.*

3. Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Lotissement

Les prestations prévues dans le cadre de ce marché sont constituées d'un seul lot.

ouf

5. Délais d'exécution

L'application requise sera livrée et installée sur la plateforme (Serveur) **de la Direction Générale de l'Eau Potable et de l'Assainissement de Base (DGEPA)** dans un délai maximum de 60 jours calendaires au maximum comptés à partir de la notification définitive du marché. Toutefois, le fournisseur peut proposer un délai plus court.

L'application cartographique et la base de données géospaciales doivent remplir les caractéristiques citées dans la partie II (Spécifications techniques) du présent Dossier d'Appel d'Offres.

Les prix proposés devront inclure les frais de formation (d'au moins 5 utilisateurs).

6. Condition de participation

La participation au présent marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium de soumissionnaires)] et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné **par l'une des règles d'inéligibilité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés publics.**

7. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté tous les jours ouvrables de 7h30' à 15h30, heure locale. Il pourra être obtenu au Secrétariat de la Direction Générale de l'Eau Potable et de l'Assainissement de Base (DGEPA) sise à Bujumbura, Q. ROHERO, Avenue de la Révolution, N°7 sur présentation d'un bordereau de versement en originale de cinquante mille francs burundais (50.000 BIF) non remboursables au compte N° 1101/001.04 ouvert à la BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI pour le Trésor Public.

Les offres doivent être rédigées en langue française uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit au Directeur Général de l'Eau Potable et de l'Assainissement de Base; et envoyée à l'adresse qui suit : Bujumbura, Q. ROHERO, Avenue de la Révolution, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres.

Le Directeur Général de l'Eau Potable et de l'Assainissement de Base, répondra par écrit à toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres, qu'il aura reçue au plus tard dans les dix (10) jours précédant la date limite de dépôt des offres.

Une copie de la réponse du Directeur Général de l'Eau Potable et de l'Assainissement de Base indiquant la question posée, sera adressée à tous les soumissionnaires qui auront déjà reçu le Dossier d'Appel d'Offres et sera aussi publié à l'image de présent DAO.

Signature

8. Garantie de soumission

Conformément à l'article 256 du code des marchés Publics, le marché ayant un caractère de prestation intellectuelle, le soumissionnaire n'est pas tenu de présenter une garantie de soumission.

9. Présentation des offres

Les offres sous enveloppes fermées devront parvenir au bureau du Directeur Général de l'Eau Potable et de l'Assainissement de Base au plus tard le 16/1/2023 à 9h 30 min. Elles porteront la mention suivante : « **Offre pour la Conception et le développement d'une application cartographique et une base de données géospaciales pour la Gestion des Ressources en Eau Potable et de tous les Ouvrages Hydrauliques au Burundi, DAO N° DNCMP/15/ S /2022 /2023** », à n'ouvrir qu'en séance publique du 16/1/2023 à 10h 00.

Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

L'ouverture des offres aura lieu le 16/1/2023 à 10h 00 à la DGEPA, sise à Bujumbura, Q. ROHERO, Avenue de la Révolution, N°7, dans la Salle des Réunions. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

10. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

11. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 16/1/2023 à 9h 30min. Toute offre reçue après la date et heure limites ne sera pas prise en considération.

12. Séance d'éclaircissements

Une séance d'explication des fonctionnalités de l'Application cartographique et la base de données géospaciales en rapport avec le présent marché aura lieu après remise par le Consultant de l'Application conçue le 16/1/2023 à 9h 00 à la Direction Générale de l'Eau Potable et de l'Assainissement de Base.

13. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en deux étapes en présence des soumissionnaires qui le souhaitent ou de leurs représentants et d'un représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) dans la salle de réunion située à la DGEPA.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés publics peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

14. Critères de qualification

Les offres devront être techniquement conformes aux spécifications du Dossier d'Appel d'Offres. Une offre conforme aux spécifications du Dossier d'Appel d'Offres et financièrement **moins disante** sera retenue.

15. Adresse

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est:

Bujumbura, Q. ROHERO,
Avenue de la Révolution, N°7,
Tél. : (+257) 22 22 22 03.

Fait à Bujumbura, le 22/12/2022

**Le Directeur Générale de l'Eau Potable
et de l'Assainissement de Base**

Nestor GIRUKWISHAKA

